

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2842

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

-----

**ARTICLE 6**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 43, insérer la phrase suivante :

« Ce plafond est ramené à 15% pour les employeurs de moins de cinquante salariés. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement allège pour les PME la pénalité dont l'employeur fait l'objet en cas d'inexactitude des déclarations.